



Toutes personnes de 16 ans et plus exerçant des fonctions d'encadrement doit fournir une attestation d'honorabilité.

Remarques : les officiels de table n'ont pour le moment pas besoin de remplir une attestation d'honorabilité sauf s'ils sont en contact avec des mineurs dans un contexte autre.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un document où le licencié certifie sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative qui entraîne une incapacité à encadrer des mineurs.

POURQUOI ?

Pour lutter contre toutes formes de violences, de déviances, notamment sexuelles et protéger l'intégrité des pratiquants mineurs.

QUI ?

Toute personne licenciée ayant des missions :

- d'éducateurs sportifs (bénévoles ou salariés)
- de dirigeants d'associations sportives (enregistrés auprès de la sous-préfecture)
- d'exploitants EAPS
- d'encadrements médicaux
- d'arbitres
- candidats à une formation diplômante / certifiante
- bénévoles ou salariés en contact avec des mineurs

REEMPLIR SON ATTESTATION

Le licencié indique au moment de faire sa licence s'il exerce des fonctions d'encadrements au sein du club. Deux cas de figure :

a) Je ne suis que pratiquant :

Dans ce cas-là je coche la première case du formulaire et je poursuis la saisie de ma licence.

Demande d'attestation de probité honorabilité

☒ En cochant cette case, j'atteste que je ne suis que pratiquant au sein de la structure LIGUE DE BRETAGNE

☐ En cochant cette case, je déclare :

Solliciter la mention "Encadrant" pour être candidat(e) à une formation diplômante ou certifiante dispensée sous l'égide de la Fédération, d'une ligue ou d'un comité ou pour être autorisé(e) à exercer une ou plusieurs fonctions d'encadrement au sein de la Fédération, d'une ligue, d'un comité ou d'un club affilié à la FFHANDBALL, soit :

- Educateur sportif rémunéré ou bénévole visé par l'article L. 212-1 du code du sport,
- Dirigeant d'association sportive ou d'exploitant d'EAPS visé par l'article L. 322-1 du code du sport,
- Encadrants médicaux,
- Arbitres
- Toute fonction bénévole ou salariée exercée en contact direct avec des mineurs

M'engager à déposer une attestation de probité/honorabilité pour pouvoir bénéficier de cette mention "Encadrant" - pour obtenir le formulaire de l'attestation [cliquer ici](#)





b) Je suis encadrant :

Dans ce cas-là je coche les 2 autres cases du formulaire, je télécharge l'attestation de probité :

Demande d'attestation de probité honorabilité

☐ En cochant cette case, j'atteste que je ne suis que bénévole au sein de la structure LIGUE DE BRETAGNE

☒ En cochant cette case, je déclare :

Solliciter la mention "Encadrant" pour être candidat(e) à une formation diplômante ou certifiante dispensée sous l'égide de la Fédération, d'une ligue ou d'un comité ou pour être autorisé(e) à exercer une ou plusieurs fonctions d'encadrement au sein de la Fédération, d'une ligue, d'un comité ou d'un club affilié à la FFHANDBALL, soit :

- Educateur sportif rémunéré ou bénévole visé par l'article L. 212-1 du code du sport,
- Dirigeant d'association sportive ou exploitant d'EAPS visé par l'article L. 322-1 du code du sport,
- Encadrants médicaux,
- Arbitres
- Toute fonction bénévole ou salariée exercée en contact direct avec des mineurs

☒ En cochant cette case, j'atteste avoir connaissance :

Mes fonctions d'encadrant ou d'exploitant d'EAPS m'ont permis de bénéficier de cette mention "Encadrant" pour obtenir le formulaire de l'attestation [cliquez ici](#).

Que la licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif (par exemple, entraîneur, enseignant, animateur...) et/ou d'exploitants d'établissement d'activité physique et sportive (EAPS) au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport, que ces fonctions soient exercées à titre rémunéré ou bénévole ;

Que les fonctions d'éducateur sportif ou d'exploitant EAPS sont interdites :

- Aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'un crime ou d'un délit visé à l'article L. 212-9 du code du sport, soit :
- Après des mineurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une mesure administrative de suspension ou d'interdiction en lien avec l'accueil de mineurs au sens du code de l'action sociale et des familles

Que les éléments constitutifs de mon identité (civilité, genre, nom de naissance, prénom, date de naissance, département et commune de naissance si née(e) en France / pays et ville de naissance si née(e) à l'étranger) pourront être transmis par la FFHANDBALL aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué (interrogation FIJAISV) ; que j'accepte ce contrôle ;

Qu'en cas d'opposition à la transmission de ces éléments d'identité aux fins du contrôle d'honorabilité, je dois impérativement et sans délai quitter mes fonctions d'encadrant(e) et/ou de dirigeant(e).

Une fois l'attestation téléchargée, il faut l'enregistrer sur l'ordinateur avant de la remplir.

Ne pas oublier de mettre : le NOM de naissance, le prénom, la date de naissance, le lieu, dater et signer.

Sans ces mentions, l'attestation ne pourra pas être validée par la Ligue.

SAISIE DES ENCADRANTS

La saisie des encadrants est désormais automatique, il suffit de renseigner le menu déroulant situé sur la licence :

Validation

Date de dossier 01/06/2021 Date de réponse

Demande de licence validée ☒ oui

Date de validation 04/06/2021

validation du document d'attestation de probité honorabilité ☒ oui

Date validation d'attestation de probité honorabilité 01/09/2021

Fonction de l'encadrant au sein de la structure

Qualification

Dirigeant élu

Dirigeant élu

Educateur sportif bénévole

Autres encadrants

Educateur sportif salarié

Choisir

Cette fonctionnalité n'est disponible que depuis début septembre. Si votre licencié a rempli son attestation avant cette date il faudra aller saisir la personne dans ADMINISTRATIF > MON CLUB > ENCADRANT.





ASTUCES

Un de mes licenciés n'a pas mentionné qu'il était encadrant au moment de faire sa licence. Comment faire ?

Une fois la licence validée par le club, vous pourrez lui envoyer un lien qui lui permettra de remplir son attestation de probité et de l'insérer dans sa licence.

The screenshot shows the 'Licence ALLHB' tab selected. Below the navigation bar, there's a section for 'Informations générales' with 'Structure' set to 'AL LOUDEAC HB'. An email field contains 'carre.kervran@orange.fr'. Two buttons are visible: 'Envoyer la licence' and 'Envoyer l'attestation de probité honorabilité', the latter of which is circled in red and pointed to by a red arrow.

La Ligue a mis mon attestation d'honorabilité en attente que faire ?

Si la Ligue a mis en attente l'attestation d'honorabilité d'un licencié, ce dernier reçoit un mail pour lui demander de modifier son formulaire.

Malheureusement, un bug empêche le licencié de faire la manipulation. Aussi, voici ce qu'il faut faire :

- 1) Demander l'attestation d'honorabilité corrigé à votre licencié.
- 2) Créer un compte sur le site : <https://support.ffhandball.org/tickets.php> ou vous connectez sur le site si vous possédez déjà un compte.
- 3) Créer un nouveau ticket en y joignant l'attestation de votre licencié afin que la FFHB fasse le nécessaire.



La vérification de l'attestation de probité par le club et par la Ligue consiste en un simple contrôle administratif qui n'engage pas la responsabilité de la structure en cas de fausse déclaration de l'individu.

DEMATÉRIALISATION DE LA LICENCE - ATTESTATION HONORABILITÉ EST INCLUSE

